

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026_3_8

Objet : Désignation des délégués au sein du syndicat intercommunal à vocations multiples « SIVOM de l'Arc à l'Etang »

VOTE

**Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
Liste n°2 : La Fare pour tous : 4 voix
Liste n°3 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
Abstention : 1 de M. CAMPANELLI**

**Sont désignés titulaires :
Jérôme MARCILIAC
Éric SPINELLY
Charly BARBAROUX**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le sept avril deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, Mme GARCIA Chantal, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, M. DUBOURDIEU Roland, Mme MAROUZÉ Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André et M. CAMPANELLI Richard

Absents excusés donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à Mme GARCIA Chantal

M. MARTIN Patrice à M. SPINELLY Éric

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Désignation des délégués au sein du syndicat intercommunal à vocation multiple « SIVOM de l'Arc à l'Etang »

Il est rappelé à l'assemblée que la commune adhère au SIVOM de l'Arc à l'Etang depuis sa création par arrêté préfectoral le 7 avril 2014.

Les articles 13 et 14 des statuts stipulent que chaque commune adhérente est représentée par trois délégués titulaires élus pour la durée du mandat et pour l'ensemble des compétences auxquelles elle adhère.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales cette désignation a lieu au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Il appartient en conséquence au Conseil Municipal de procéder à la désignation des trois délégués titulaires appelés à siéger au sein du SIVOM de l'Arc à l'Etang.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste n°1 : Continuons ensemble

NOM - PRENOM
MARCILIAC Jérôme
SPINELLY Éric
BARBAROUX Charly

Liste n°2 : La Fare pour tous

NOM - PRENOM
LOMBARDO Yves
DELOUS Céline
DUBOURDIEU Roland

Liste n°3 : Fiers d'être Farencs

NOM - PRENOM
ISOARDO Linda
MOUZON André
NOEL Stéphane

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la désignation à main levée des trois délégués titulaires appelés à siéger au sein du SIVOM de l'Arc à l'Etang.

PROCEDE à l'élection des trois délégués titulaires. Les résultats du vote sont les suivants :

- Liste n°1 : Continuons ensemble : 21 voix
- Liste n°2 : La Fare pour tous : 4 voix
- Liste n°3 : Fiers d'être Farencs : 3 voix
- Abstention : 1

PROCLAME élus en qualité de délégués titulaires au SIVOM de l'Arc à l'Etang :

- Monsieur Jérôme MARCILIAC,
- Monsieur Éric SPINELLY,
- Monsieur Charly BARBAROUX.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA